

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 Décembre 2009

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES TRANSPORTS

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/03

OBJET : Lignes conventionnées - Réseau de transport « Si t'bus » dans les communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault – Projet d'avenant n° 3.

- Cantons : Pontault-Combault et Roissy-en-Brie.

**RÉSUMÉ** : Ce rapport présente à l'Assemblée départementale un projet d'avenant n° 3 à la convention initiale du 18 juillet 2005 relative au réseau de transport « Si t'bus » desservant les communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault, fixant le déficit d'exploitation du réseau pour le cinquième exercice d'exploitation (septembre 2009 à août 2010) à **654 000 €** et plafonnant la participation financière du Conseil général à **327 000 €**, soit 50 % du déficit.

Le projet qui vous est présenté dans ce rapport relève du programme « Transports Publics ».

Le réseau de transport « Si t'bus » a été créé en septembre 2005. Il résulte de la volonté des communes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie d'adapter l'offre de transport existante au développement de leur territoire et de répondre aux besoins croissants de déplacements de leur population.

Le principal objectif de ce réseau est d'offrir un transport adapté aux besoins des actifs et des scolaires mais également de favoriser les déplacements intra-communaux et intercommunaux pour l'ensemble de la population du secteur.

Ce réseau, ainsi constitué de 8 lignes régulières, assure la desserte d'un bassin de vie de près de 56 000 habitants.

Conformément aux dispositions de la convention initiale du 18 juillet 2005, il convient de valider dans le cadre d'un avenant le déficit du réseau et de définir l'aide financière qui sera apportée par le Conseil général et les deux communes pour la cinquième année d'exploitation, couvrant la période « septembre 2009 – août 2010 ».

De plus, compte tenu de l'accroissement de la fréquentation et des recettes de trafic de ce réseau, trois courses quotidiennes supplémentaires en correspondance avec le RER à Roissy ou Pontault sont créées et quatre véhicules sont renouvelés sans augmentation de la participation des collectivités.

Le déficit validé pour la cinquième année d'exploitation (septembre 2009 à août 2010) serait ainsi stable et fixé à **654 000 €**. La participation financière du Conseil général serait ainsi plafonnée à **327 000 €**, soit 50 % du déficit. Les 50 % restants seraient pris en charge par les communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault.

Par ailleurs, les communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault, ayant souhaité se regrouper pour constituer une Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, cette dernière se substituera aux deux communes à compter de cette date.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition et si elle recueille votre accord, de m'autoriser à signer, au nom du Département, le projet d'avenant joint en annexe de la présente délibération.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 3/03 des rapports soumis à la commission  
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : MME PELABERE  
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. MOUTON  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 18 décembre 2009

OBJET : Lignes conventionnées - Réseau de transport « Si t'bus » dans les communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault – Projet d'avenant n°3.

### **LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

VU la convention initiale du 18 juillet 2005, relative à la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département et des communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault pour le réseau de transport « Si t'bus »,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

### **DECIDE**

Article 1 : d'approuver le déficit validé du réseau « Si t'bus » d'un montant de **654 000 €** pour le cinquième exercice d'exploitation (septembre 2009 à août 2010) et le plafonnement de la participation financière du Département à hauteur de **327 000 €** en année 5,

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant n°3 à la convention initiale du 18 juillet 2005 relative à la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département et des communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault, réseau « Si t'bus », joint en annexe à la présente délibération,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ



**CONVENTION POUR LA GESTION DES SERVICES DE TRANSPORT PUBLIC  
DE VOYAGEURS AVEC PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT ET DES  
COMMUNES DE ROISSY-EN-BRIE ET PONTAULT-COMBAULT  
RESEAU DE TRANSPORT SI T'BUS**

**AVENANT N°3**

Déficit validé année 5

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

- **LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**, représenté par le Président du Conseil général, agissant en application de la délibération de l'Assemblée délibérante du 18 décembre 2009, domicilié à l'Hôtel du Département – rue des St Pères – 77010 Melun cedex,

Ci-après désigné "le Département",

- **LA COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE**, représentée par son Maire, agissant en application de la délibération du....., domiciliée au 9, rue Pasteur – 77680 Roissy-en-Brie,

- **LA COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT**, représentée par son Maire, agissant en application de la délibération du ..... , domiciliée au 107 avenue de la République – 77340 Pontault-Combault,

Ci-après désignées "les communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault",

**D'UNE PART,**

**ET**

- **LA SOCIÉTÉ N°4 MOBILITÉS**, représentée par son Directeur, faisant élection de domicile au 6, Square Louis Blanc, ZI les 50 Arpents, 77680 Roissy-en-Brie, inscrite au registre du commerce à Meaux sous le numéro B 301 027 066,

Ci-après désignée "l'exploitant",

**D'AUTRE PART,**

**IL A D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUI**

**PREAMBULE**

Le réseau de transport Si t'bus est conventionné par le Conseil général et les communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault depuis 2005.

Après quatre années d'exploitation de ce réseau et conformément aux dispositions de la convention initiale du 18 juillet 2005, il convient de conclure le présent avenant afin de valider le déficit d'exploitation et de définir l'aide financière apportée par le Département et les deux communes pour le cinquième exercice d'exploitation.

Par ailleurs, il est pris acte de la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 d'une Communauté d'Agglomération regroupant les deux communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault. Celle-ci se substituera aux deux communes à compter de cette date.

## **IL A ETE ENSUITE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV**

### **ARTICLE 1 – OBJET**

Le présent avenant à la convention initiale signée le 18 juillet 2005, relative à la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département et des communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault - réseau de transport Si t'bus - a pour objet de valider le déficit d'exploitation et de déterminer l'aide financière que le Département et les communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault apporteront pour le 5<sup>ème</sup> exercice d'exploitation.

A cet effet, le présent avenant complète l'article 4-1 de la convention initiale du 18 juillet 2005.

### **ARTICLE 2 – DISPOSITIONS MODIFIEES**

**2-1.** A la fin de l'article 4-1 « Versement d'une participation financière a) Montant » de la convention initiale du 18 juillet 2005, les dispositions suivantes sont insérées :

*« Le déficit théorique de l'exercice 5 tient compte des modifications d'offre suivantes :*

- *Mise en place d'un service scolaire supplémentaire sur la ligne n° 505 en raison de l'augmentation des effectifs à transporter,*
- *Prolongement de 2 courses sur la ligne n°505 afin de desservir un RER supplémentaire le matin à Roissy en Brie et création d'une course en direction du RER de Pontault Combault,*
- *Intégration de 4 autobus supplémentaires.*

*Ces modifications nécessitent l'adaptation des moyens mis en œuvre pour l'exploitation des lignes et l'ajustement correspondant du compte prévisionnel d'exploitation pour l'année 5.*

*Exercice 5 (septembre 2009 – août 2010)*

*Compte tenu de ces éléments, le déficit théorique annuel d'exploitation du réseau pour le cinquième exercice d'exploitation est fixé à **654 000 € TTC.***

*Les parties valident ce déficit théorique, dénommé "déficit validé – exercice 5".*

*Conformément aux dispositions exposées ci-dessus, la participation financière du Département (50%) et des communes de Roissy-en-Brie (19 %) et Pontault-Combault (31 %) pour cet exercice ne pourra excéder respectivement 327 000 €, 124 260 € et 202 740 € en année 5.*

*Une présentation de l'évolution financière du réseau pour les exercices 1 à 4 est jointe en annexe.*

**2-2** Le présent avenant modifie l'annexe 1 (Description et horaires des lignes conventionnées) et complète l'annexe 2 (compte d'exploitation prévisionnel) et l'annexe 6 (Evolution financière du réseau).



**ARTICLE 3 – DISPOSITIONS NON MODIFIEES**

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

**ARTICLE 4 - DATE D'EFFET**

Le présent avenant prendra effet à compter de la date de sa signature par les parties contractantes.

Fait en **quatre exemplaires originaux**,  
Melun le

**Pour la commune de Roissy-en-Brie,**

**Pour le Département de Seine-et-Marne,**

Le Maire

Le Président du Conseil général

**Pour la commune de Pontault-Combault,**

**Pour la société N°4 Mobilités,**

Le Maire

Le Directeur



## Réseau « sit'bus »

<b>Autorité organisatrice locale:</b>	<b>Commune de Roissy-en-Brie</b> <b>Commune de Pontault-Combault</b>
<b>Population:</b>	<b>55 776 habitants</b>
<b>Entreprise:</b>	<b>N° 4 Mobilités</b>
<b>Date de conventionnement :</b>	<b>septembre 2005 à décembre 2009</b>

<b>Moyens affectés:</b>	23 véhicules 24,91 conducteurs 802 135 kilomètres annuels
-------------------------	---

<b>Lignes du réseau (8):</b>
003 351 501 « Pontcarré-Roissy-établissement scolaires »
003 351 502 « Pontault-Roissy-Ozoir-Campus »
003 351 503 « Roissy-Prieuré-RER-collège-Garlande »
003 351 504 « Roissy-RER-Pontault-RER-Noisiel-RER »
003 351 505 « Roissy-RER-Pontault-RER-centre commercial »
003 351 506 « La Queue-en-Brie-Pontault-RER-centre commercial »
003 351 507 « Ozoir-Roissy-Noisiel-RER »
003 351 508 « Roissy-Jondelles-Roissy-RER »

<b>Communes adhérentes (2):</b>	<b>Autres communes desservies (3):</b>
Roissy-en-Brie Pontault-Combault	Pontcarré Ozoir-la-Ferrière Noisiel

<b>Observations:</b>
Le réseau de transport « Sit'bus » a été créé en septembre 2005. Il résulte de la volonté des communes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie d'adapter l'offre de transport au développement de leur territoire et de répondre aux besoins croissants de déplacements de leur population. Le principal objectif de ce réseau est d'offrir un transport adapté aux besoins des actifs et des scolaires mais également de favoriser les déplacements intra-communales et intercommunales pour l'ensemble de la population du secteur. Ce réseau, ainsi constitué de 8 lignes régulières, assure la desserte d'un bassin de vie de près de 56 000 habitants.

